

Soutien à la rénovation pédagogique du 1^{er} cycle – Tutorat par les pairs

Appel à manifestation d'intérêt

Durée de l'AMI : 2023/24 – 2027/28

Contexte

Le projet Include lance un appel à manifestation d'intérêt pour soutenir les expérimentations et autres projets pédagogiques de rénovation du 1^{er} cycle universitaire, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation 2024-2028. Veuillez trouver le descriptif de l'appel sur include.unistra.fr.

Parmi les thématiques retenues dans l'appel figure l'accompagnement des étudiant·e·s par des dispositifs de tutorat par les pairs, ainsi que l'accompagnement des tuteurs et tutrices par des enseignant·e·s référent·e·s. En plus des modalités précisées dans l'appel, voici quelques précisions concernant les dispositifs de tutorat.

Définition

Le tutorat par les pairs (ou tutorat étudiant) éligible à un soutien financier dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Include doit viser avant tout :

- L'accompagnement méthodologique et disciplinaire ;
- L'accompagnement à l'appropriation du fonctionnement universitaire et des attentes académiques ;
- Le relais vers les personnes ressources appropriées.

En complément, l'étudiant·e tuteur·rice peut être un interlocuteur·ice de premier niveau, proche des préoccupations des étudiant·es accompagné·e·s en leur proposant une écoute, des conseils et un soutien dans leur persévérance dans les études. Il ou elle n'a pas pour mission de résoudre les difficultés des étudiants·e·s accompagné·e·s, mais aide ces derniers à les surmonter de manière autonome en prodiguant des conseils.

Le tutorat peut se faire de manière individuelle, en petit collectif ou en grand collectif. Dans l'idéal, le tutorat s'adresse à l'ensemble des étudiant·e·s et n'est pas réservé aux étudiant·e·s en difficulté. Cependant, l'étudiant·e tuteur·rice·ice ne se substitue pas au rôle des enseignants et de l'équipe pédagogique. Ainsi, le tuteur·rice n'a pas pour mission de former en première instance aux prérequis ou attendus d'un enseignement, mais de soutenir l'assimilation des notions abordées dans le cours par l'enseignant·e et de ses objectifs pédagogiques. Si cela s'avère nécessaire, il peut aborder certains prérequis en guise de rappel. Dans ce cadre, l'étudiant·e tuteur·rice est régulièrement en contact avec l'enseignant·e et l'équipe pédagogique.

Modalités

Dans le cadre de vacances étudiantes proposées aux tuteurs et tutrices, peuvent être rémunérées aux choix :

- les heures de face à face
- les heures de face à face et le temps de préparation
- le face à face, le temps de préparation ainsi que les temps de formation
- le face à face, le temps de préparation, les temps de formation et les temps de réunion (lancement, suivi, bilan)

La demande peut également contenir des financements pour des heures complémentaires afin de couvrir les heures de supervision qu'un·e enseignant·e proposerait aux tuteurs et tutrices.

Le dossier de candidature devra préciser les éléments suivants :

- les missions qui seront assurées par les tuteurs et tutrices (soutien disciplinaire, méthodologique, accueil, intégration, etc.)
- la façon dont vous prévoyez de former vos tuteur·rices·rices, de les suivre et de les accompagner tout au long de l'année.
- la façon dont vous prévoyez d'articuler les activités des tuteur·rices·rices avec l'équipe pédagogique et les autres dispositifs de soutien en place (Oui si, enseignants référents, etc.) ;
- les moyens mis à dispositions des tuteur·rices·rices en terme de ressources et d'espace ainsi que les moyens déployés pour donner de la visibilité au dispositif
- la façon dont vous prévoyez de valoriser les tuteur·rices·rices (qu'allez-vous rémunérer exactement, quelles sont les autres formes de valorisation prévues)

Contacts

Université de Strasbourg

Manon Luthy
Coordinatrice Projet Include
Direction des études et de la scolarité
Tel : +33.3 68 85 69 91
www.include.unistra.fr

Pôle Appui à la réussite étudiante
Institut de développement et d'innovation pédagogiques
Tél : +33.3 68 85 69 91
idip-reussite-etudiante@unistra.fr
www.idip.unistra.fr